

<http://ressources-handicap.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article342>



Comité national de suivi de l'École inclusive

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2019

**Copyright © Site de Ressources Handicap pour la scolarisation des élèves
dans le second degré - SBSSA - Tous droits réservés**

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, ont présenté le bilan des mesures mises en oeuvre depuis la rentrée 2019 dans le cadre du service public de l'École inclusive, à l'occasion du Comité national de suivi de l'École inclusive, lundi 4 novembre. Les ministres ont également évoqué la feuille de route pour les prochaines rentrées scolaires.

Rentrée 2019 : mieux scolariser chaque élève en situation de handicap

L'École inclusive, véritable service public

Poursuivre la transformation pour anticiper la rentrée scolaire 2020

Liste des membres du Comité national de suivi de l'École inclusive

Le Président de la République a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. L'objectif du Gouvernement est d'assurer à tous les élèves une scolarisation de qualité, de la maternelle au lycée, et de prendre en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

La loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019 a permis d'engager à la fois une transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, avec l'appui des professionnels du handicap, et une amélioration des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants.

Ce sont les deux piliers d'un véritable service public de l'École inclusive mis en oeuvre à la rentrée 2019 par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées.

Ces enjeux organisationnels se doublent d'une profonde évolution culturelle : c'est par l'investissement et l'action quotidienne de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale - notamment les professeurs, les accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH) et les professionnels du handicap - que la République tient sa promesse d'offrir à tous ses élèves un égal accès au service public de l'éducation et un accompagnement adapté, quel que soit leur lieu de scolarisation.

C'est au regard de cette ambition que doit se juger la mise en oeuvre jusqu'en 2022 du grand service public de l'École inclusive qui s'inscrit dans un contexte de forte croissance du nombre d'élèves en situation de handicap dont ceux bénéficiant d'un accompagnement.

Le Comité national de suivi de l'École inclusive se réunit ce lundi 4 novembre 2019 pour dresser le bilan de la rentrée scolaire 2019 et partager les travaux à engager pour l'année scolaire prochaine.